



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
DU 8 MARS 2022 À 10 HEURES À STRASBOURG
CENTRE ADMINISTRATIF – SALLE DES CONSEILS
et en visioconférence**

Convocation du 1^{er} mars 2022

Membres en exercices	30 titulaires	Membres présents :	21 titulaires
	30 suppléants		5 suppléants

Délibération n°392 du Comité syndical

2. Compte de gestion 2021

Le compte de gestion, qui suit la clôture de l'exercice 2021, a été produit par le comptable le 16 février 2022 pour être présenté à l'assemblée délibérante qui arrête les comptes. Les chiffres concordent avec ceux du compte administratif. Le comité syndical doit délibérer sur l'approbation de ce compte de gestion.

Vu les comptes présentés par le Trésorier du syndicat mixte, ses recettes et dépenses du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021,

Statuant sur les opérations de l'exercice 2021, sauf le règlement et l'apurement par le juge des comptes, déclare que le compte de gestion n'appelle aucune observation ni réserve.

Constatant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la Présidente et les écritures du compte de gestion du receveur des finances,

*Le Comité syndical
après en avoir délibéré
à l'unanimité*

Adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le 16/03/2022
La publication le 16/03/2022
Strasbourg, le 15/03/2022

La Présidente
Pia IMBS